Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241223-D2024-241-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2024
Notification : 23/12/2024

# DÉCISION
# TRANSFORMATION D'UNE HALTE-GARDERIE EN MULTI-ACCUEIL A CHATEAUNEUF EN THYMERAIS

3.5 - Actes de gestion du domaine

GS/DI/PM/FM/VD
N°D2024-241

***Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,***

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code d'action sociale et des familles,*
***Vu** le 1° de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires,*
***Vu** la délibération n°2018-244 du conseil communautaire du 24 septembre 2018 déclarant d'intérêt communautaire les établissements et services d'accueil des enfants de 3 mois à 4 ans suivants : « Abel Lefèvre » à Ezy-sur-Eure ; « Les Marmousets » à Ivry-la-Bataille ; Rue de la Fiche à Brezolles et Rue de la Libération à Châteauneuf-en-Thymerais ;*
***Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2018-352 du 10 décembre 2018 approuvant les termes de la convention territoriale de services aux familles (CTSF),*
***Vu** la convention territoriale de services aux familles (CTSF) signée le 30 janvier 2019, précisant l'engagement pour un passage en multi-accueil de la halte-garderie de Châteauneuf-en-Thymerais,*
***Vu** la convention d'objectifs et de financement signée le 12 novembre 2019, concernant les fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants,*
***Vu** le règlement intérieur des établissements d'accueil du jeune enfant, signé le 1er septembre 2020, précisant les modalités d'accueil du Multi-Accueil de Châteauneuf en Thymerais,*

**Considérant que** par délibération n° 2018-352 du 10 décembre 2018 le conseil communautaire a approuvé la convention territoriale de services aux familles (CTSF) prévoyant le passage en multi-accueil de la halte-garderie de Châteauneuf-en-Thymerais afin d'ajuster les modalités d'accueil collectif du jeune enfant aux besoins du territoire communautaire par la création de nouvelles places d'accueil pour les familles,
**Considérant que** les travaux nécessaires à la transformation ont été effectués et qu'ils ont été subventionnés par la CAF de l'Eure et Loir,
**Considérant que** la CAF de l'Eure et Loir sollicite que la transformation de la halte-garderie de Châteauneuf-en-Thymerais en multi-accueil soit actée de manière expresse,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241223-D2024-241-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2024
Notification : 23/12/2024

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : DE DIRE** que la transformation de la halte-garderie de Châteauneuf-en-Thymerais en multi-accueil « Les Castellechoux » décidée par le conseil communautaire dans le cadre de la convention territoriale de services aux familles est effective.

**ARTICLE 2 : DE CHARGER** Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la CAF de l'Eure et Loir.

**ARTICLE 4 : D'INFORMER** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 23 DEC. 2024

Le Président



**Gérard SOURISSEAU**

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 23 DEC. 2024